

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°5 du 25 janvier 2013

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 14 décembre 2009 portant institution de régies et sous-régies auprès de services relevant de la direction générale de l'armement.

Du 16 octobre 2012

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 14 décembre 2009 portant institution de régies et sous-régies auprès de services relevant de la direction générale de l'armement.

Du 16 octobre 2012

NOR D E F F 1 2 3 7 1 0 2 A

Texte modifié :

Arrêté du 14 décembre 2009 (JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 23 ; signalé au BOC 3/2010 ; BOEM 410.6.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 249 du 25 octobre 2012, texte n° 23 ; signalé au BOC 5/2013.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 16 octobre 2012 et pour effet au 1^{er} novembre 2012, l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié portant institution de régies et sous-régies auprès de services relevant de la direction générale de l'armement est modifié comme suit :

I. Au tableau de l'article 1^{er}., la régie de recettes et d'avances instituée auprès du service de l'exécution budgétaire et des comptabilités des opérations d'armement, site de Bruz (Ille-et-Vilaine), est supprimée.

II. La suppression de la régie mentionnée au I. du présent arrêté met fin aux fonctions du régisseur concerné.